



**Déclaration liminaire FSU,  
CTSD Créations et suppressions de postes du 15 mars 2022**

Madame la directrice académique, mesdames, messieurs

Après deux ans de pandémie et pour la troisième année consécutive, nous préparons la rentrée 2022 comme d'habitude comme si la crise sanitaire qui n'en finit pas n'avait aucune incidence sur les apprentissages des élèves. Comme pour les trois rentrées précédentes le ministre et le gouvernement s'obstinent à mener leur politique de suppression de postes dans le second degré malgré le pic démographique : de 2018 à 2022 les lycées et les collèges de France qui ont accueilli 17 000 élèves supplémentaires ont perdu 7900 emplois. Cette purge qui vise à affaiblir le service public d'éducation s'inscrit dans un projet à plus long terme. Depuis le quinquennat Sarkozy, 26300 emplois ont été supprimés dans le second degré public alors qu'il accueille 163 000 élèves en plus !

La crise sanitaire depuis deux ans a creusé des écarts importants dans les acquis et les apprentissages des élèves. La politique du ministre reste la suppression de postes 84 dans notre académie, rien n'est prévu pour répondre à ces nouveaux besoins pédagogiques causés par la pandémie. Pour la FSU il est nécessaire de diminuer les effectifs par classes et d'organiser de l'accompagnement personnalisé pour combler les déficits d'apprentissage de ces élèves. En particulier, quelle la politique de prévention et de lutte contre le décrochage, au niveau départemental comme au plan académique ? Les heures du dispositif « devoir fait » qui est facultatif ne répondent pas correctement à cette politique. Alors qu'il est nécessaire de réinvestir dans l'éducation nationale, le ministre s'obstine à poursuivre sa politique de suppression de postes, 84 dans le second degré de l'académie de Créteil. De plus les mesures ou dispositifs inadaptés et mal préparés qui sont imposés par une gouvernance autoritaire et verticale sont mal acceptés. Nos collègues, personnels dans les établissements, supportent de plus en plus mal ces décalages entre la réalité et les besoins de terrain d'une part avec, d'autre part, les décisions prises entre les quatre murs des lieux ministériels puis vantées par une communication outrancière dans les médias.

La pandémie a mis en évidence la nécessaire contribution des équipes pluri-professionnelles à la réussite des élèves : infirmiers et infirmières, assistantes sociales, psychologues de l'éducation, médecins scolaires et médecins des personnels. Cette longue période révèle leur nombre nettement insuffisant ainsi que le nombre trop important de postes vacants. L'administration se satisfait de recherches infructueuses pour engranger des économies budgétaires. ?

La FSU dénonce une nouvelle fois dans ce CTSD l'absence de remplacement des congés de longue durée des enseignants dans les collèges et les lycées, qu'il s'agisse de congés maternité prévisibles ou de congés médicaux. Au premier trimestre de cette année scolaire le rectorat n'avait plus le budget nécessaire. Depuis janvier, même dans le cadre de la nouvelle année budgétaire, ces carences perdurent. Le rectorat n'arrive même plus à recruter tous les contractuels dont il a besoin tant les salaires et les conditions de travail sont peu attractives. Rectorat et Ministère qui demandent d'assurer la continuité pédagogique pendant les confinements et la crise sanitaire sont incapables d'assurer leur part pour les remplacements : le corps des TZR n'a plus le nombre d'enseignants nécessaires pour répondre à ce besoin. Ils provoquent ainsi des décrochages institutionnelles. Ce sont les élèves qui en subissent les lourdes conséquences. Pas de cours d'espagnol, d'anglais, de technologie, de musique pendant plusieurs mois par exemple, voire une année scolaire. Que peut-

on imaginer de pire de ces situations pour ceux qui vont passer le BAC et qui postulent dans Parcoursup . Ils sont fortement lésés par rapport aux autres candidats, ni le ministère ni le rectorat n'ont une solution à leur proposer et pourtant c'est de l'ordre de leur mission !

L'ordre du jour de ce CTSD porte sur les créations et les suppressions de postes dans les collèges. Nous constatons que la DSDEN applique avec zèle la politique du ministère : « Surtout ne pas créer de postes ». Pourtant la dotation prévoit 22 ETP postes supplémentaires, 31 postes lycées supprimés pour 31 créés, quel heureux hasard ! Cette stricte égalité nous interpelle et est très significative!

Les postes de technologie paient un lourd tribut aux suppressions. S'agit il d'aller vers la suppression de la technologie en collège ? Prenant en compte la difficulté du rectorat à recruter des contractuels encore une fois, cette discipline est en danger. La FSU demande la réouverture du concours de recrutement en technologie collège.

Nous constatons également que dans une large majorité des cas que les postes vacants et les départs à la retraite offrent l'opportunité de suppressions de postes. Au fil des années la FSU soupçonne que l'opportunité de supprimer avec anesthésie l'emporte sur l'intérêt pédagogique . Le hasard à ses limites ! L'habileté aboutit à 7 mesures de carte scolaire dans la douleur.

Où vont donc aller les 22 ETP de créations de postes ?

84 postes supprimés imposés dans l'académie mais un tour de passe passe du recteur et du ministre leur permet d'afficher la création de 100 ETP dans l'académie grâce aux stagiaires lauréats de concours dont leurs berceaux vont compter pour des temps pleins s'ils sont titulaires d'un master MEEF.

La FSU est opposée à l'emploi des stagiaires à plein temps. L'année de stage doit aussi accompagner le nouveau collègue pour qu'il prenne du recul par rapport au métier . Cela nécessite des échanges avec un tuteur et des collègues mais aussi une formation/action pour se confronter à différents types de pratiques.

Une fois encore nous dénonçons le détournement du code de l'éducation par les chefs d'établissement qui ne convoquent pas de conseil d'administration alors que cette instance est décisionnaire sur la répartition de la dotation entre les disciplines. Or cette répartition sert de base pour créer ou supprimer des postes. Il n'est pas admissible que le chef d'établissement prenne une telle décision dans le dos des membres du conseil d'administration et des personnels.

Dans la même pour la création ou l'extension d'une cité éducative : le conseil d'administration doit être saisi avant la signature de la convention. Par exemple les membres du conseil d'administration tout comme l'équipe d'enseignants ne sont pas informés ni de la nature ni du fonctionnement de la cité éducative alors que celle ci apparaît comme établie sur le site officiel des cités éducatives.

Depuis au moins quinze ans, les conditions de travail des enseignants et de toutes les catégories de personnels de l'éducation nationale ne cessent de se dégrader : suppressions massives de postes, dégradation des conditions d'exercice et de la charge de travail, gel du point d'indice depuis 10 ans baisse de 20 % du pouvoir d'achat depuis l'année 2000...Après leur fort investissement pour assurer la continuité pédagogique tout au long de la crise sanitaire, nos collègues sont exaspérés par le manque de reconnaissance du ministre et de leur hiérarchie. La promesse de revalorisation salariale historique émise en début de quinquennat est passée aux oubliettes, seuls les enseignants en début de carrière ont eu le droit à un coup de pouce limité pour être remis dans le rang à partir du septième échelon. Alors que l'inflation repart à la hausse, la FSU exige l'arrêt du gel du point d'indice, le bruit qui court d'un dégel de ce point d'indice ne nous dupe pas . Il faut la reconnaissance de la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires et sa compensation, 20% depuis l'année 2000. Plus généralement c'est l'attractivité et les conditions de travail de nos métiers qui doivent être revalorisées.